



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Dérives du programme EVARS

Question écrite n° 4168

Texte de la question

Mme Florence Joubert alerte Mme la ministre d'État, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur les dérives du programme d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle (EVARS). Commandé en 2023 au Conseil supérieur des programmes (CSP) par l'ancien ministre Pap Ndiaye, pour renforcer la loi du 4 juillet 2001 prévoyant « une information et une éducation à la sexualité dispensées dans les écoles, les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogène », ce programme a été réécrit par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO). Si l'éducation à la sexualité peut, sur le principe, aller dans le sens de l'intérêt de l'enfant, l'occurrence de la notion « d'identité de genre », mentionnée 17 fois dans la version initiale, a suscité de vives controverses. Ainsi, le 27 novembre 2025, à l'occasion de la séance des questions au Gouvernement au Sénat, l'ancien ministre délégué à la réussite scolaire, M. Alexandre Portier, s'inquiétait d'une possible intrusion de la « théorie du genre » dans les écoles et demandait « un encadrement très strict de tous les intervenants qui auront à porter ces sujets ». Or la nouvelle version du programme, malgré certains aménagements, évoque toujours l'idée d'une distinction entre sexe et genre dès la classe de cinquième. Par ailleurs, cet enseignement semble plutôt relever des instituteurs et professeurs, habilités par leurs formations à transmettre un savoir en fonction de l'âge des élèves, plutôt que d'être confié à des intervenants extérieurs faisant craindre un biais idéologique. Ainsi, afin de protéger les enfants, elle lui demande si elle envisage de supprimer de ce programme les occurrences liées à l'identité de genre, tout en s'engageant à confier son application pratique aux enseignants.

Données clés

Auteur : [Mme Florence Joubert](#)

Circonscription : Dordogne (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4168

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 906